

Délibération 23-09-05 – Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

La secrétaire de séance : Francine DHAUSSY

Délibération n°23-09-05 - Objet : Délibération sur la Convention Territoriale Globale

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 22
- Absente : 1

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 28 septembre à 18 heure 32 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le vendredi 22 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Éric BLONDIAUX, Maire**

- **Étaient présents :** M. BLONDIAUX Éric, M. PETIT Francky, Mme MATER Firdaouce, M. MEDJAHED Farid, Mme CAMPHIN Nathalie, M. GABET Jérémy, Mme DHAUSSY Francine, M. PENAUD Patrick, Mme FLAMEY Martine, Mme WATTIER Christiane, M. ROCQ Gilles, M. ROSSANO Sébastien, Mme HEBERT Christelle, M. COZETTE Bruno, M. MATER Rudy, Mme COSSART Morgan, M. BLAMPAIN Evan, M. HOUPE Loïc, Mme CAREMIAUX Sylvie, Mme DOLEZ Hélène

Étaient représentées : Mme DUPONT Brigitte donne procuration à M. Le Maire **Éric BLONDIAUX**,
M. DUVIVIER Laurent donne procuration à Mme Sylvie CAREMIAUX

Étaient absents : Mme LEVREZ Jacqueline

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

EXPOSÉ :

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en
partagé et à favoriser l'émergence d'une
intercommunale.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 059-215905647-20230928-23_09_05-DE

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à échéance le 31/12/2022 par le biais des bonus territoires.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil Municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement ainsi que la Convention Territoriale Globale à effet au 01/01/2023.

Après en avoir délibéré adopte la délibération, à l'unanimité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Télétransmission en sous-préfecture le :
Publication sur le site communal le :

Signatures :

Le(la) secrétaire de séance,



Le Maire,

